

« *La démocratie a le devoir d'éduquer l'enfance ; et l'enfance a le droit d'être éduquée selon les principes mêmes qui assureront plus tard la liberté de l'homme* ».

Jean Jaurès

C'est quoi la laïcité ?

En France depuis la loi de 1905, l'État est laïc : il est séparé des institutions religieuses. La laïcité est un des principes de la République française sur lesquels se construit notre société.

La laïcité est au cœur de l'école républicaine qui depuis sa création par les Lois Ferry de 1881-1882, a la mission de former les citoyens de demain. Sur le commun et l'universel. Pour inclure et non exclure. Pour transmettre des savoirs et éduquer l'enfance comme le disait Jaurès.

La Charte de laïcité de 2004, dans le carnet de correspondance du collège en rappelle et en explique les modalités et les enjeux :



Illustration Don El Guillermo

Article 6 : La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

Article 9 : La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Article 12 : Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

Extraits de la Charte de laïcité

Ainsi la tolérance, c'est accepter les autres comme ils sont, en respectant leurs différences, ce qui permet le vivre ensemble et le respect de chacun.

« ... *Que toutes ces petites nuances qui distinguent les atomes appelés hommes ne soient pas des signaux de haine et de persécutions...* »

Voltaire, Traité sur la Tolérance, 1763.

Alors, c'est quoi la liberté d'expression ?

Dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*, les rédacteurs, héritiers des philosophes des Lumières, ont posé les bases de notre démocratie, garante des droits et des libertés de chacun, forgeant le statut du « citoyen » et abolissant celui du « sujet » dépourvu de droits. Ils affirment, entre autres, le droit à la liberté d'opinion, la liberté de conscience, la liberté d'expression et nous ont ainsi transmis un modèle de société, permettant d'accéder à l'égalité et à la Liberté.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, 1789.

Préambule - Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les



Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

« **La liberté d'expression est un droit**, le droit d'exprimer librement ce que l'on pense, dans les limites fixées par la loi. Ce droit est une liberté fondamentale, proclamée dans *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Ainsi, chacun a le droit d'exprimer ses idées dans le respect de l'autre, même si ces idées déplaisent. »

« **La liberté d'expression n'est donc pas totale et illimitée**, elle est encadrée par la loi. Les principales limites à la liberté d'expression en France relèvent de deux catégories : la diffamation et l'injure, d'une part ; les propos appelant à la haine, [...], les propos antisémites, racistes ou homophobes, d'autre part.

[...] En résumé, la liberté d'expression ne permet pas d'appeler publiquement à la mort d'autrui, ni de faire l'apologie de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, ni d'appeler à la haine contre un groupe ethnique ou national donné. On ne peut pas non plus user de la liberté d'expression pour appeler à la haine ou à la violence envers un sexe, une orientation sexuelle ou un handicap »

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/01/14/de-charlie-a-dieudonne-jusqu-ou-va-la-liberte-d-expression_4555180_4355770.html

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire » Voltaire